



Rappel important

23 janvier 2003

Cher / Chère fournisseur :

Comme on vous a avisé pendant l'année 2002, les conditions générales de commerce de Metro Inc. ont été modifiées pour inclure le changement suivant: à partir du premier janvier 2003, toutes les données sur les produits doivent être enregistrées et disponibles sur ECCnet, le registre national de produits au Canada. Le 20 décembre 2002, on vous a envoyé une copie de cette modification pour vos dossiers.

Veillez prendre note qu'à partir du 15 février 2003, nous commencerons à déduire 100 \$ par GTIN non enregistré par mois de vos factures pour récupérer les frais relatifs au listage manuel. Ces déductions s'appliqueront à toutes les marques nationales.

Metro Inc. vous encourage à télécharger dans ECCnet les renseignements sur tous vos produits de marques privées. Actuellement, les déductions pour récupérer les frais relatifs au listage manuel ne s'appliquent pas aux GTIN de marques privées non téléchargés. Toutefois, cette politique sera bientôt révisée. Pour obtenir de plus amples renseignements sur notre politique en matière de marques privées, veuillez communiquer avec votre acheteur ou votre gestionnaire de répertoire.

Metro Inc. et ECCnet voudraient vous aider à éviter les déductions pour le recouvrement des frais liés à l'entrée manuelle des données. Pour éviter ces déductions et pour obtenir la certification ECCnet avant le 15 février, veuillez contacter ECCnet à l'info@eccnet.org ou au 1-800-567-7084.

Vous êtes un fournisseur important de Metro Inc. et nous vous remercions de votre adhésion à nos conditions générales de commerce.

Metro Inc.